

■ Indemnisation de dommages matériels – Annexe au rapport

**Affaire 1 : Monsieur Alexandre EKMEKDJIAN – Sinistre du 20 mai 2019**

Le 20 mai 2019, la serrure du kiosque alimentaire, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence et exploité par Monsieur Alexandre EKMEKDJIAN, a été endommagé à l'occasion d'une tentative d'effraction, sise 5 traverse de la Gaye dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Afin de poursuivre l'exploitation du kiosque, Monsieur Alexandre EKMEKDJIAN a avancé les frais de réparation s'élevant à **1511.00 euros** et qui incombait à la Métropole AIX-Marseille-Provence

Il convient par conséquent de rembourser la somme de **1511.00 euros**.